

prudhommes  
en  
bâtimens

15 Mars, 1850.

267

Monsieur le Président de la  
République

Depuis plusieurs années les  
souffrants délégués des ouvriers en  
bâtimens sollicitent la faveur dont  
jouissent quelques autres professions  
de notre ville, pour l'institution d'un  
prudhomme.

à plusieurs reprises ils ont renouvelé  
leurs instances auprès de l'Administration, et cela  
sans résultat; ce qui les afflige surtout  
est le silence obtenu du conseil de  
prudhommes qui <sup>vient d'être</sup> ~~avait été~~ chargé de  
répondre <sup>à ce sujet</sup> à M. Le Procureur Général  
Préfet de Rhône. <sup>25 mille</sup> ~~Plusieurs~~ ~~trains~~ ~~ouvriers~~  
en bâtimens seraient ils condamnés  
à se voir privés de prudhomme lorsque  
tout d'autres professions en sont avantagés?



~~Créé au Service le 24 juillet, 1807, Par le Roi et le  
 préfet dans son décret jurgéna 1819.~~  
~~Du Préfet au Baron Claude~~

Monsieur

~~Charles~~

~~No 1601~~

Monsieur  
 2 Charles  
 196

Membre du Conseil des Prud' hommes

Lyon.